

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Assurance-vie : comment savoir si on est bénéficiaire d'un assuré décédé ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Assurance-vie : comment savoir si on est bénéficiaire d'un assuré décédé ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?  
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F15269/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F15269/abonnement))

# Assurance-vie : comment savoir si on est bénéficiaire d'un assuré décédé ?

Vérfié le 04 juillet 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Toute personne peut demander à savoir si elle a été désigné comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie. Il faut néanmoins apporter la preuve du décès de la personne qui a signé le contrat. La preuve peut être apportée par tout moyen.

La démarche peut être effectuée en ligne ou par courrier.

## En ligne

Demander la recherche de bénéficiaires d'un contrat d'assurance-vie (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50819>)

## Par courrier

Vous pouvez utiliser un modèle de document.

Savoir si vous êtes bénéficiaire d'une assurance-vie (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13561>)

Adressez votre courrier à l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (Agira) :

Dans les 15 jours suivant la réception de la demande, l'Agira informe du décès de l'assuré les organismes d'assurances qui sont concernés.

Lorsque la recherche a permis de retrouver des bénéficiaires, les organismes ont 15 jours à partir de la réception de l'avis de décès pour leurs demander de fournir les pièces nécessaires au paiement du capital.

L'assureur doit verser le capital au bénéficiaire dans un délai d'un mois après réception des pièces nécessaires au paiement.

Au-delà de ce délai, le capital non versé produit des intérêts

- de **6,3 %** durant 2 mois,
- puis après ce délai de 2 mois, de **9,45 %**.

### À savoir

L'assureur doit remettre à la Caisse des dépôts et consignations les sommes qui n'ont pas pu être versées aux bénéficiaires dans un délai de 10 ans à partir du jour de la connaissance du décès ou de la fin du contrat.

## Textes de loi et références

Code des assurances : articles L114-1 à L114-3 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?>

- [idSectionTA=LEGISCTA000006157215&cidTexte=LEGITEXT000006073984](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006157215&cidTexte=LEGITEXT000006073984)  
Prescription (article L114-1)

Code des assurances : articles L132-1 à L132-27-2 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?>

- [idSectionTA=LEGISCTA000006174038&cidTexte=LEGITEXT000006073984](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006174038&cidTexte=LEGITEXT000006073984)  
Recherche des bénéficiaires (article L132-9-2), versement du capital au bénéficiaire désigné (article L132-23-1)

Arrêté du 27 juin 2022 sur la fixation du taux de l'intérêt légal

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046003556>)

## Services en ligne et formulaires

Rechercher si vous êtes bénéficiaire d'une assurance-vie ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46434)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R46434](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46434)  
Service en ligne

Savoir si vous êtes bénéficiaire d'une assurance-vie ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13561)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R13561](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13561)  
Modèle de document

## Questions ? Réponses !

Quel est le délai de prescription applicable aux contrats d'assurance-vie ? ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15337)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F15337](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15337))

## Voir aussi

Assurance vie ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N89)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/N89](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N89)  
Service-Public.fr

Ciclade - Pour rechercher votre argent

- (<https://cyclade.caissedesdepots.fr/>)  
Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Le site de la finance pour tous

- (<http://www.lafinancepourtous.com>)  
Institut pour l'éducation financière du public (IEFP)

Assurance vie : les contrats en déshérence ([https://www.abe-infoservice.fr/assurance/assurance-vie/beneficiaire-dun-contrat-dassurance-vie-les-](https://www.abe-infoservice.fr/assurance/assurance-vie/beneficiaire-dun-contrat-dassurance-vie-les-contrats-dassurance-vie-en-desherence)

- [contrats-dassurance-vie-en-desherence](https://www.abe-infoservice.fr/assurance/assurance-vie/beneficiaire-dun-contrat-dassurance-vie-les-contrats-dassurance-vie-en-desherence))  
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

La fin du contrat d'assurance vie ([http://www.abe-infoservice.fr/assurance/assurance-vie/la-fin-du-contrat-dassurance-](http://www.abe-infoservice.fr/assurance/assurance-vie/la-fin-du-contrat-dassurance-vie.html)

- [vie.html](http://www.abe-infoservice.fr/assurance/assurance-vie/la-fin-du-contrat-dassurance-vie.html))  
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)